

**Rapport de la CoFin sur le préavis N° 06-2015
concernant le financement de l'assainissement des passages à niveau**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à la Maison de commune le lundi 20 avril 2015 à 19h30. Etaient présents : Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, MM. Stéphane Jaquet, Bernard Ramuz, Pierre Zapf, Marc Châtelain et Alain Vionnet Président-rapporteur. S'est excusé M. Jacques Laurent pour des raisons professionnelles.

Monsieur le Syndic A. Bovay responsable des finances était accompagné de MM. Claude Schwab municipal délégué et Stéphane Roulet boursier communal. Nous les remercions de leur présence ainsi que pour leurs explications claires et précises.

Généralités

Ce préavis est soumis uniquement à la CoFin puisqu'il s'agit d'une demande de crédit pour financer la participation de la commune à l'assainissement de trois passages à niveau de la ligne MVR situés sur le territoire de la Commune de St-Légier-La Chiésaz.

Comme mentionné dans le préavis, les communes sont consultées mais n'ont pas de compétences quant aux décisions définitives de l'OFT, et ne font que passer à la caisse.

Répartition financière

Vous trouverez à la page 4 du préavis le tableau indiquant la répartition financière.

Sentier de la Tour Ronde la commune ne prend en charge que le 25% du coût des travaux. En effet, le sentier piétonnier existait avant la création de la ligne de chemin de fer. Il doit être sécurisé car il se trouve dans une courbe et avec les nouvelles rames plus silencieuses des MVR les piétons s'engageant sur ce passage n'entendent pas forcément arriver les trains.

Concernant le passage de la Bousse, la municipalité a dû négocier ferme pour arriver à une négociation de 50% /50% pour ce type d'assainissement. Il est à relever qu'au début des négociations il y a eu des erreurs dans l'estimation des coûts de ce passage par les MVR. Participeront financièrement à la sécurisation de ce passage les promoteurs du PPA de Granchamp, voire de celui du Porteau au moment de la mise en vigueur du PPA par le département compétent. Il est à noter que la participation de l'Etat viendra en déduction de la prise en charge du montant des promoteurs.

Au lieu-dit de La Chiésaz, la commune ne participe qu'à 30% du montant des travaux exécutés comme décrit dans le préavis. Les barrières et la sonnerie qui auraient été entièrement à la charge des propriétaires privés sur le chemin qui traverse les voies du MVR, ont été supprimés. Le passage le long de la voie de chemin de fer débouchant sur le chemin privé devra être sécurisé par une chicane en accord avec les propriétaires. Cette solution débouche sur une importante économie.

Quant aux coûts d'exploitation ils seront assumés par MVR.

Coût pour la commune

Participation du PPA << En Grandchamp >> ¼ du passage de la Bousse soit CHF 63'000.00, à facturer prochainement

Participation du PPA << Porteau >> sud ¼ du passage de la Bousse soit CHF 63'000.00, à facturer à moyen terme vraisemblablement

Participation PPA << Porteau >> ouest ¼ du passage de la Bousse soit CHF 63'000.00, à facturer à moyen terme également

Soit participation de tiers CHF 189'000.00

Coût net du préavis à charge de la commune CHF 207'000.00 soit dans le cadre du plan des investissements de CHF 250'000.00 (CHF 396'000.00-CHF 189'000.00).

Le montant de cet investissement se chiffre à CHF 396'000.00 il sera financé par la trésorerie courante. Non compris la part à annoncer dans le cadre des dépenses thématiques.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, après délibérations, la CoFin, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N°06-2015, à savoir :

- Autoriser la municipalité à assumer la part de la commune au financement de l'assainissement des passages à niveau
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 396'000.00
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur l'exercice courant
- Encaisser la participation financière du PPA << En Grandchamp >> et ultérieurement celle du PPA << En Porteau >>.

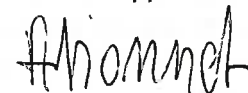
Pour la CoFin :

Un membre



Pierre Zapf

Le président-rapporteur



Alain Vionnet